

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le neuf du mois de novembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 novembre 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Madame Évelyne SOMMET, Messieurs Boris OUDOT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Étaient absents excusés :

Madame Corinne CORTOT (procuration à Mme Mireille THIÉBAUD)

Monsieur Arnault MERLE (procuration à M. Alain CHARLET)

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté par huit voix pour et une abstention

#### Création de postes :

##### ✓ Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe

Le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a émis un avis favorable à la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise principal. Le conseil municipal peut maintenant créer le poste le remplaçant suite au départ en retraite du titulaire.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- cet emploi est créé à raison de 35 heures hebdomadaires,

- les crédits seront inscrits au budget de la commune,
- le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

✓ **Agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent recenseur sera payé à raison de :

- 1.80 € par feuille de logement remplie
- 1.20 € par bulletin individuel rempli

L'agent recenseur recevra 25 € pour chaque séance de formation.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant sont compensés par une dotation de l'État.

**Épareuse du tracteur :**

L'épareuse (le bras) du tracteur est tombée en panne, en raison, principalement de sa vétusté.

Un devis de réparation a été établi par la société GIACOMEL pour un montant de 1482.37 €uros TTC, sans la main d'œuvre, avec aucune garantie qu'une autre partie du bras ne lâche par la suite.

Au vu du montant de la dépense, Monsieur le Maire pense qu'il est préférable d'acheter un bras d'occasion. Une offre sera demandée à la Société GIACOMEL et à AVENIR MOTOCULTURE.

L'achat du véhicule électrique est donc repoussé.

## Téléthon :

Le téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre 2012.

Comme évoqué chaque année, l'organisation en revient aux associations ou à des bénévoles et non à la municipalité, comme le conseil l'avait souligné en début de mandat.

À priori, comme l'année dernière, rien n'est organisé sur le village, si ce n'est le passage de la randonnée cycliste qu'il convient d'accueillir.

Monsieur le Maire propose que l'on prépare des boissons et des brioches pour les participants lors de leur passage à Vielverge le samedi 8 décembre à 08h50, sous le préau du terrain de boules.

Monsieur le Maire souhaite connaître les conseillers qui pourront participer.

## Le Cœur des Villages :

L'opération « Le Cœur des Villages » qui s'adresse aux mairies de tout le département aura lieu le samedi 2 février 2013. Le principe est toujours le même, les habitants sont invités à apporter des denrées alimentaires le samedi matin en mairie et les produits seront redistribués aux plus démunis par l'intermédiaire des Restos du Cœur.

En 2012, 140 communes ont participé et récolté 12 tonnes de produits.

## Réunion du SIAAEF :

Le conseil syndical s'est réuni lundi 5 novembre dernier.

Un point était intitulé « questions liées à l'assainissement à Soissons et Vielverge ». Monsieur le Maire a souhaité, par mail, avant la réunion, que le conseil syndical se prononce sur le choix de l'assainissement : individuel ou collectif. Le Président a souhaité pour sa part que les résultats des questionnaires des deux communes soient communiqués auparavant aux membres du conseil syndical.

De plus, une réunion est prévue le 11 décembre prochain avec l'Agence de l'Eau, l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône Doubs, le cabinet MERLIN et les services du Conseil Général dans le but de revoir le classement de la pollution des deux communes. Une étude est en cours sur le bassin d'alimentation des captages.

Si nos deux communes sont déclarées « plus » polluantes, ça pourrait donner lieu à un subventionnement plus important.

Le résultat des questionnaires est connu dans la globalité des questions pour Vielverge puisque présenté en réunion publique le 21 septembre dernier. Le résultat pour Soissons donne une majorité de réponses en faveur de l'assainissement individuel.

L'attributaire pour le SPANC est la SAUR, mais les contrôles initiaux ne seront lancés qu'après la décision concernant le système d'assainissement et une information complète des habitants.

Monsieur le Maire a rappelé qu'il souhaitait que le choix de l'assainissement se fasse avant la fin de l'année.

## Questions diverses :

### ✓ **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu à 10h15 à Soissons et à 10h45 à Vielverge.  
Le vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Le jeune porte-drapeau de l'UNC sera présent mais la commune n'a toujours pas de nouveau porte-drapeau, l'appel est resté infructueux. L'intérim sera assuré par Boris OUDOT pour cette année.

### ✓ **État de la dette**

Le Bien Public a publié l'état de la dette des différentes communes de Côte d'Or.  
Il est indiqué pour Vielverge une dette de 57 €uros par habitant.

Monsieur le Maire indique que ce chiffre est celui à fin 2011 et que cela correspond à des emprunts engagés lors des mandats précédents (collège, église, école maternelle...). Certains se sont terminés en 2012 et les autres se terminent en 2013, 2014 et 2015. Un nouvel emprunt sera nécessaire pour les travaux à venir sur les logements mais il est prévu de compenser les remboursements par les loyers pour que ce soit une opération neutre pour les habitants. L'endettement de la commune reste inférieur à la moyenne de sa strate de population.

Tous les chiffres sont consultables sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances.

### ✓ **GNR (Gazole Non Routier)**

Le GNR est devenu obligatoire pour l'ensemble des véhicules agricoles et forestiers depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, donc pour le tracteur de la commune.

Il nous faut procéder au nettoyage de la cuve recevant l'ancien gazole car les deux ne sont pas compatibles, cela représente une dépense de 396.00 €uros HT.

### ✓ **Travail d'Intérêt Général (TIG)**

La personne devant effectuer ses 150 heures de TIG a, une seconde fois, obtenu un arrêt de travail suite à un « problème médical ». Vu son peu de motivation à effectuer sa peine, Monsieur le Maire, en accord avec les services pénitentiaires a mis fin au contrat après 35 heures de travail. La personne sera convoquée devant le juge.

### ✓ **Indemnités de Conseil**

Le trésorier nous a fait parvenir le décompte concernant son indemnité de conseil pour l'année 2012 qui s'élève à 294.82 €uros.

Pour mémoire, l'indemnité s'élevait à 320.65 €uros en 2010 et à 326.53 €uros en 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de l'indemnité.

### ✓ **Logiciels COSOLUCE**

Les logiciels COSOLUCE qui sont spécifiques aux mairies vont s'étoffer de deux nouveaux produits, CYAN État Civil qui va nous permettre la gestion complète de tous les actes (naissance, mariage, décès,...) et ÉBÈNE Cimetière qui gère toutes

les données relatives au décès : du certificat médical jusqu'aux travaux sur le monument.

La première proposition tarifaire était de 532.22 €uros pour CYAN et de 1363.44 €uros pour ÉBÈNE. Suite à négociation, CYAN nous est proposé à 412.62 €uros et ÉBÈNE à 956.80 €uros soit une économie globale de 526.24 €uros.

✓ **Dates à retenir**

Repas des Aînés : samedi 17 novembre 2012 à 12h00

Arbre de Noël : samedi 15 décembre 2012

Vœux du Maire : samedi 12 janvier 2013 à 12h00

Visite du Sénat : mardi 7 mai 2013

✓ **Bus pour Auxonne**

Madame Évelyne SOMMET demande si un bus pour Auxonne passera à Vielverge ? Monsieur le Maire informe que le service LISA pourrait passer à la demande sur Vielverge à partir de Janvier (date restant à confirmer suite à l'étude menée actuellement par les services du Conseil Général), l'autre possibilité, c'est l'arrivée du minibus de la Communauté de Communes qui sera réservé pour les trajets de la FEDOSAD en faveur des malades Alzheimer et qui pourra éventuellement être complété s'il y a de la place.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET